

## PREFECTURE DES YVELINES

### **DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques**

### **COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE préalable à la réalisation d'un diffuseur sur l'A86**

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay, à une enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de diffuseur sur l'A86 ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- le classement-déclassement des voies.

**Durée de l'enquête** : 47 jours, **du 16 décembre 2013 au 31 janvier 2014 inclus.**

Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

**Commissaires enquêteurs** :

Titulaire : M. Maurice Bloch, géomètre expert en retraite

Suppléant : M. Pierre Barber, consultant en énergie, environnement et déchets

**Lieu de l'enquête** :

Mairie de Vélizy-Villacoublay

**Dépôt des dossiers d'enquête et horaires de consultations**

Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le registre à feuillets non mobiles destiné à recevoir les observations, sera tenu à la disposition du public aux jours et heures indiqués ci-dessous :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h sauf le mardi 24 décembre, fermeture à 17 h
- le samedi : de 9 h à 12 h

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)) et sur le site internet de la direction des routes Ile-de-France ([www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations sur la réalisation projetée pourront être soit consignées directement sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié à la mairie de Vélizy-Villacoublay désignée comme siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement toutes les personnes qui le souhaiteront à la mairie de Vélizy-Villacoublay, les :

- lundi 16 décembre 2013 : de 9 h à 12 h
- vendredi 27 décembre 2013 : de 14 h à 17 h
- mardi 7 janvier 2014 : de 16 h à 19 h
- samedi 18 janvier 2014 : de 9 h à 12 h
- mercredi 22 janvier 2014 : de 14 h à 17 h
- vendredi 31 janvier 2014 : de 14 h à 17 h

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - Direction Régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Ile-de-France - est maître d'ouvrage du projet.

Toutes informations concernant ce dossier pourront être obtenues auprès de la direction des routes Ile-de-France – Service de modernisation du réseau – Tel : 01 40 61 83 69.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, disponibles pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Yvelines et à la mairie de Vélizy-Villacoublay aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture ([www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)).

Le préfet des Yvelines appréciera ensuite l'utilité publique de l'opération afin de la déclarer ou non par arrêté préfectoral qui tiendra lieu de déclaration de projet. La déclaration d'utilité publique emportera mise en compatibilité du PLU de la commune de Vélizy-Villacoublay. Le classement-déclassement de la voirie communale sera prononcé par délibération du conseil municipal de la commune de Vélizy-Villacoublay.